



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Charges

Question écrite n° 13156

Texte de la question

M Emile Koehl demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, ce qu'il compte faire pour garantir la stabilisation, voire l'allegement du cout du travail. Il est probable que le SMIC, qui concerne deux millions de salaries, atteindra environ 5 000 francs par mois pendant le Xe Plan. Avec les charges sociales, cela represente un cout pour l'entreprise de l'ordre de 8 000 francs. Si les pouvoirs publics reduisaient ce cout de 1 000 francs en transferant une partie des charges sur les impots, de nombreux emplois pourraient etre crees, notamment dans les activites de service. Certes, il en couterait chaque annee 24 milliards de francs a trouver par arbitrage avec d'autres depenses. Mais la richesse creee par ces emplois genererait aussi des recettes nouvelles.

Texte de la réponse

Reponse. - Le cout du travail n'est qu'un element de la decision d'embauche. L'evolution recente de l'emploi (200 000 a 250 000 emplois crees en 1988, apres des annees de destructions massives d'emplois) montre que les mesures macro-economiques arretees par le Gouvernement contribuent largement a ameliorer la situation du marche du travail et ont un effet plus puissant que des mesures specifiques. Soucieux de reduire les charges alourdissant le cout du travail, le Gouvernement a decide de proceder au deplafonnement et a la diminution des cotisations d'allocations familiales. Cette disposition (art 7 de la loi du 13 janvier 1989 portant diverses mesures d'ordre social) devrait aboutir en deux ans a un allegement tres substantiel pour les petites entreprises de main-d'oeuvre qui constituent un gisement d'emplois du pays pour l'avenir. Par ailleurs, elle constitue d'ores et deja une puissante incitation a la creation d'emplois. Dans le meme esprit, en instituant une exoneration des cotisations sociales patronales de securite sociale pour les embauches d'un premier salarie, le Gouvernement a entendu faciliter le passage du statut de travailleur independant a celui d'employeur. Cette mesure rencontre deja un succes important, puisqu'au 31 mai 1989 23 700 personnes en ont beneficie. Il ne parait par contre pas opportun de prendre des mesures plus generales. La situation des comptes de la securite sociale et les contraintes de l'harmonisation fiscale au sein de la Communaute europeenne limitent la marge de manoeuvre du Gouvernement. De plus, lorsque cela est possible, il appartient aux partenaires sociaux de proceder a certains allegements en profitant des effets de l'amelioration de la situation de l'emploi sur les regimes qu'ils gerent. Le Gouvernement, quant a lui, continuera de conduire une politique economique ayant comme objectif central de placer l'economie francaise dans des conditions de competitivite lui permettant de creer des emplois a un rythme suffisant pour reduire le chomage.

Données clés

Auteur : [M. Koehl •mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13156

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie, finances et budget
Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2299